



VILLE de RODEZ

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu de la séance du lundi 17 juin 2013

**Président** : Monsieur Christian TEYSSDRE, Maire de Rodez.

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 00 à l'Hôtel de ville sur convocation adressée le 7 juin 2013 par Monsieur Christian TEYSSDRE, Maire de Rodez.

**Présents** : Mesdames Martine BEZOMBES, Claudine BONHOMME, Monique BULTEL-HERMENT, Marie-Claude CARLIN, Muriel COMBETTES, Marisol GARCIA VICENTE, Anne-Christine HER, Nicole LAROMIGUIERE, Sabrina MAUREL-ALAU, Jacqueline SANTINI, Régine TAUSSAT, Messieurs Gilbert ANTOINE, Maurice BARTHELEMY, Bruno BERARDI, Jean-Albert BESSIERE, Serge BORIES, Michel COSSON, Jean DELPUECH, Gilbert GLADIN, Stéphane MAZARS, Pierre RAYNAL, Guy ROUQUAYROL, Bernard SAULES, Guilhem SERIEYS, Christian TEYSSDRE.

**Excusés** : Mesdames Habiba EL BAKOURI (procuration à Madame Nicole LAROMIGUIERE), Maïté LAUR, Sarah VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Michel BOUCHET (procuration à Monsieur Maurice BARTHELEMY), Jean-Louis CHAUZY (procuration à Madame Monique BULTEL-HERMENT), Ludovic MOULY (procuration à Monsieur Gilbert GLADIN), Daniel ROZOY (procuration à Madame Sabrina MAUREL-ALAU).

**Absents** : Madame Hélène BOULET, Messieurs Jean-Philippe MURAT et Frédéric SOULIE.

□□□

Monsieur Guilhem SERIEYS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

□□□

#### **N° 13-088 - HOMMAGES**

- En son nom personnel et au nom de l'assemblée, Madame Monique BULTEL-HERMENT adresse ses plus sincères et chaleureuses félicitations à Monsieur le Maire, pour la naissance de son petit-fils Victor, Christian, Martial SABIN.
- Monsieur le Maire rappelle la visite officielle de Monsieur François Hollande, Président de la République, le 29 mai dernier à l'Hôtel de ville. Il indique que le Président de la République a adressé un courrier remerciant pour la qualité de l'accueil qui lui a été réservé. Ces remerciements s'adressent à l'ensemble des élus présents lors de cette visite présidentielle ainsi qu'au personnel municipal qui, comme le souligne Monsieur le Maire, a dû œuvrer, dans des délais très courts, dans l'organisation matérielle de ce déplacement notamment au regard du dispositif de sécurité.

#### **N° 13-089 - DELEGATION DE POUVOIRS**

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal les 19 décisions prises depuis la dernière séance et le Conseil municipal lui en donne acte.

#### **N° 13-090 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

##### Budget principal

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	27 939 268,52 €	35 250 701,11 €	+ 7 311 432,59 €
Investissement	21 400 606,13 €	16 183 834,09 €	- 5 216 772,04 €

Le résultat global est de + 2 094 660,55 € ; l'affectation des résultats est décidée en tenant compte des crédits reportés.

## 1 - Les données chiffrées

### A- Le fonctionnement

Réalisation du budget primitif :

	Budget primitif 2012	Compte administratif 2012	Taux de réalisation
Dépenses réelles	25 238 413 €	25 287 249,74 €	100,19 %
Recettes réelles	32 264 928 €	35 063 267,63 €	108,67 %
différentiel	7 026 515 €	9 776 017,89 €	

En prenant en compte l'ensemble des crédits ouverts (budget primitif - budget supplémentaire - décisions modificatives), les dépenses réelles augmentent de 3,80 % par rapport à 2011, mais des retraitements sont à opérer pour comparer 2011 et 2012 à périmètre constant : subventions d'équilibre des budgets annexes, souscription d'une assurance dommages ouvrages pour le Foirail, participation en 2012 à l'arrivée d'une course cycliste et mise en place en 2012 du reversement au titre du FPIC. En prenant en compte ces retraitements, l'évolution des dépenses réelles ressort à + 2,10 %, soit quasiment le niveau de l'inflation mesurée à 2 % en 2012.

	2011	2012
Dépenses réelles de fonctionnement	24 361 877,89 €	25 287 249,74 €
Subventions d'équilibre des budgets annexes	268 889,77 €	495 289,88 €
Course cycliste	0,00 €	59 800,00 €
Assurance dommages ouvrages Foirail	0,00 €	84 192,65 €
Reversement au titre du FPIC	0,00 €	49 181,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	24 092 988,12 €	24 598 786,21 €

A.1 - Les dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) s'élèvent à 24 805 019,82 € (+ 3,77 %).

- Charges de personnel (012) : 14 514 215,74 €
- Charges à caractère général (011) : 5 522 827,46 €
- Subventions versées (courantes et exceptionnelles) : 2 035 806,65 €. Les subventions les plus importantes concernent :
  - l'association Loisirs Arts Rencontres Culture : 300 000 €
  - le Comité d'action sociale et de loisirs du Grand Rodez : 129 131,65 €
  - l'aide aux associations sportives : 522 450 €
  - ainsi que 650 000 € pour le Centre communal d'action sociale
- Autres charges de gestion courante (hors subventions) : 2 653 331,52 €, dont notamment :
  - contribution au fonctionnement des écoles privées sous contrat : 462 380 €
  - financement des postes de direction et d'animation de la MJC : 134 284 €
  - participation au fonctionnement des centres sociaux : 226 902,36 €
  - reversement du produit du stationnement payant au délégataire : 1 039 859,56 €
  - déficits des budgets annexes (camping - cuisine centrale) : 495 289,88 €

A.2 - Les intérêts de la dette s'élèvent à 482 229,92 €, soit un taux d'intérêt moyen de 2,18 %.

A.3 - Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 35 063 267,63 €, décomposées en recettes de gestion (33 017 041 €), excédent 2011 reporté (692 733,11 €), produit des cessions (1 352 751 €) et remboursement de la dette récupérable (742,52 €).

#### Evolution des impôts et taxes (chapitre 73)

Les principales composantes du chapitre 73 sont les contributions directes, l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire, les droits de stationnement, la taxe sur l'électricité et les droits de mutations.

	2010	2011	2012	Evolution 2012 vs 2011
Contributions directes	15 480 617,00 €	15 831 554,00 €	16 238 442,00 €	+ 2,57 %
Attribution de compensation	2 679 882,92 €	2 711 615,46 €	2 711 615,46 €	+ 0,00 %
Dotations de solidarité communautaire	935 928,00 €	940 438,00 €	940 438,00 €	+ 0,00 %
Droits de stationnement	862 228,06 €	1 026 698,00 €	977 296,94 €	- 4,81 %
Taxe sur l'électricité	392 121,81 €	659 067,11 €	608 825,48 €	- 7,62 %
Droits de mutations	580 659,00 €	738 016,37 €	682 648,37 €	- 7,50 %

En dépit de la cinquième baisse du taux de taxe d'habitation de 1 %, l'évolution du produit des contributions directes locales ressort à + 2,57 %.

#### Evolution des dotations et participations (chapitre 74)

Les principales composantes des dotations et participations sont les dotations d'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et dotation nationale de péréquation), les participations de la Caisse d'allocations familiales (contrat temps libres - contrat petite enfance) et diverses participations (conseil général, communauté d'agglomération du Grand Rodez, conseil régional, ...).

#### **Les dotations de l'Etat sont globalement en baisse de 1,52 % :**

- la dotation forfaitaire est en retrait de 1,33 % ;
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est gelée au niveau de 2010 ;
- attribution d'une dotation nationale de péréquation de 25 000 € ;
- les attributions de péréquation et de compensation enregistrent pour leur part une diminution de 3,12 %.

#### **B - L'investissement** (cf. annexe jointe) :

##### B.1 - Equipement brut

La réalisation des dépenses d'équipement brut dépasse 12,9 M€, soit 78 % des crédits ouverts (le taux de réalisation atteint près de 88 % en additionnant les crédits engagés en 2012 et reportés sur l'exercice 2013).

S'agissant de la répartition par nature d'opérations, il est possible de distinguer :

- ✓ les opérations patrimoniales (2,4 M€), dont notamment :
  - voirie : 1 289 313,04 € (*Rues piétonnes, travaux de revêtement*)
  - éclairage public : 42 145,59 €
  - bâtiments : 218 535,82 € (*sanitaires publics*)
  - secteur scolaire : 139 276,31 €
  - véhicules techniques : 187 195 € (*service propreté - service voirie*)
- ✓ les opérations programmées (1,54 M€), dont :
  - acquisitions foncières (456 263,50 €)
  - site ancienne piscine d'été (250 763,59 €)
  - place d'Armes - boulevard Gambetta (828 071,27 €)
- ✓ les crédits de paiement (8,7 M€)

	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Place de la Cité - Square Bonald	20 000,00 €	0,00 €
Rues Béteille et Camonil	30 000,00 €	0,00 €
Cimetière	320 000,00 €	316 210,28 €
Salle des Fêtes	1 204 200,00 €	1 180 603,95 €
Multiplexe cinématographique	4 600 000,00 €	3 553 530,17 €
Commerces	1 570 000,00 €	1 182 976,80 €
Abords du Foirail	300 000,00 €	298 699,58 €
Equipements sportifs de Vabre	3 726,98 €	3 726,98 €
Ecole du quartier Saint-Félix	1 520 000,00 €	1 509 582,88 €
Maison des Associations	680 365,00 €	678 586,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 248 291,98 €</b>	<b>8 723 916,92 €</b>

- ✓ les subventions d'équipement (0,27 M€) :
- programme OPAH - RU : 135 271 €
- transfert ZAC de Bel-Air : 126 682,50 €
- aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique : 8 600 €

## B.2 - Dette

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 2 161 418,08 €.

Quelques éléments d'appréciation de la dette propre :

	Encours au 31/12/2011	Encours au 31/12/2012
Budget principal	22 116 090,28 €	22 411 649,98 €
Camping municipal	46 466,74 €	39 488,96 €
Cuisine centrale	188 067,94 €	167 523,04 €
Service de l'eau	189 392,04 €	174 376,63 €
Parcs de stationnement	0,00 €	3 500 000,00 €

## B.3 - Recettes

Les recettes d'investissement atteignent 16,18 M€ en 2012 et comprennent des transferts de la section de fonctionnement (amortissements, écritures comptables liées aux cessions d'éléments de l'actif) pour 2,67 M€, les recettes propres d'investissement pour 2,89 M€ et des emprunts nouveaux pour 2,45 M€.

Les recettes propres d'investissement se constituent du FCTVA (1,92 M€), la TLE (0,13 M€), le reversement au titre des amendes de police (0,57 M€) et des subventions (0,24 M€).

L'épargne nette complète ces recettes pour financer les équipements.

Proposition d'affectation du résultat :

	Recettes	Dépenses
Résultat de fonctionnement	7 311 432,59 €	
Résultat d'investissement		5 216 772,04 €
Report de crédits	1 715 000,00 €	1 681 863,52 €
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>2 127 797,03 €</b>	

Il est proposé d'affecter 5 183 635,56 € en section d'investissement, de manière à couvrir le besoin de financement et les reports de crédits, et 2 127 797,03 € en section de fonctionnement.

## 2 - Les éléments d'analyse

L'épargne de gestion est de 8,21 M€, en contraction de 5,85 %, et l'épargne brute (après paiement des intérêts de la dette) à 7,73 M€.

L'épargne nette se chiffre à 5,58 M€.

Le ratio encours / épargne brute s'établit à 2,90 années pour le budget principal.



Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Jean DELPUECH, désigné Président de séance, vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal approuve, par 28 voix pour et 2 abstentions (Madame TAUSSAT et Monsieur SAULES), le compte administratif 2012, budget principal.

### N° 13-091 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

#### Service de l'eau

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	729 208,92 €	908 252,62 €	<b>179 043,70 €</b>
Exploitation	1 998 981,34 €	3 018 710,24 €	<b>1 019 728,90 €</b>

Le résultat global ressort à 1 198 772,60 €.

### 1 - Section d'exploitation :

Les recettes réelles (hors reprise des résultats affectés de 2011) :

- Crédits ouverts : 2 308 482,00 €
- Montant réalisé : 2 364 639,61 €

Les dépenses réelles :

- Crédits ouverts : 1 827 899,44 €
- Montant réalisé : 1 580 457,73 €

Charges à caractère général : 747 245,73 €

Charges de personnel : 503 156,40 €

Charges financières : 8 943,75 €

La dette s'élève à 174 376,63 € au 31 décembre 2012, en retrait de 8 % en un an. Composée à 100 % de prêt à taux fixe, la dette du service de l'eau affiche un taux moyen d'intérêt pour 2012 de 5,06 %.

### 2 - Section d'investissement :

En partie recettes figurent l'affectation du résultat 2011 pour 184 403,76 €, une opération sous mandat relative à la convention de maîtrise d'ouvrage unique Ville / Grand Rodez pour la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement de plusieurs rues du centre ancien et les dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles (715 950,73 €) comprennent :

- le remboursement en capital pour 15 015,41 €
- des travaux (réfection du réseau d'eau potable - travaux à l'usine de traitement) pour 389 393,77 €
- des acquisitions de matériels et logiciels pour 47 347,86 €
- l'opération sous mandat Ville / Grand Rodez pour 254 626,72 €.

Les dépenses d'investissement (équipement brut et opérations financières) ne nécessitent pas de financement externe.

Proposition d'affectation des résultats :

	Recettes	Dépenses
Résultat d'exploitation	1 019 728,90 €	
Résultat d'investissement	179 043,70 €	
Crédits reportés		256 666,54 €
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>942 106,06 €</b>	

Proposition d'affectation du résultat de la section d'exploitation :

Affectation de 77 622,84 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement et de 942 106,06 € en section d'exploitation.



Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Jean DELPUECH, désigné en qualité de Président de séance, vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012, budget annexe service de l'eau ainsi que l'affectation du résultat proposée.

### N° 13-092 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

#### Camping municipal

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	25 458,86 €	20 724,76 €	- 4 734,10 €
Fonctionnement	70 562,67 €	75 296,77 €	4 734,10 €

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles s'élèvent à 75 296,77 €, dont notamment :

- recettes liées à l'exploitation du camping (41 621,78 €) en progression de 13 % par rapport à 2011 ;

- subvention d'équilibre versée par le budget principal (33 668,99 €) en augmentation de 66 % par rapport à la subvention d'équilibre versée en 2011.

Les dépenses réelles sont de 61 588,79 € décomposées en :

- charges de personnel : 31 536,88 € (+ 12 %)
- charges à caractère général : 17 271,82 € (- 20 %)
- charges financières : 1 024,88 € (- 2 %)

### Section d'investissement :

En dépenses, remboursement du capital de la dette (6 977,78 €) et remplacement de l'équipement sanitaire de production d'eau chaude (18 481,08 €).

Les amortissements constitués financent la section d'investissement.

### Proposition d'affectation des résultats :

	Recettes	Dépenses
Résultat de fonctionnement	4 734,10 €	
Résultat d'investissement		4 734,10 €
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>	

### Proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Affectation de 4 734,10 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement.



Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Jean DELPUECH, désigné Président de séance, vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012, budget annexe camping municipal.

## N° 13-093 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

### Parcs publics de stationnement

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	4 421 554,56 €	4 031 175,22 €	- 390 379,34 €
Exploitation	342 632,54 €	969 614,54 €	626 982,00 €

Le résultat global ressort à 236 602,66 €.

### Section d'exploitation :

Les recettes réelles d'exploitation (906 322,47 €) comprennent les produits des parcs de stationnement souterrain (Foch et Saint-Cyrice / Etoile), les recettes du parc supérieur de la place Foch et la reprise du résultat 2011 pour 532 329,02 €.

Les dépenses réelles d'exploitation (263 134,45 €) se décomposent en :

- charges de personnel : 92 439,85 € (+ 2,95 %)
- charges à caractère général : 149 800,01 € dont taxes foncières (40 671 €), cotisation foncière des entreprises (26 250 €), maintenance (18 711,03 €).

### Section d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement (4 358 262,49 €) comprennent :

- la restitution de cautions pour 848 €
- et surtout la suite des travaux du parking du Foirail (4 357 329,49 €).

En recettes réelles, encaissement de cautions lors de nouveaux contrats d'abonnements (1 184 €), prise en compte du résultat excédentaire de 2011 (450 493,13 €) et premiers tirages sur l'emprunt (3 500 000 €).

Un reliquat de 2,5 M€ est disponible sur le contrat d'emprunt contracté avec la Banque Populaire Occitane.

Proposition d'affectation des résultats :

	Recettes	Dépenses
Résultat d'exploitation	626 982,00 €	
Résultat d'investissement		390 379,34 €
Crédits reportés	2 500 000,00 €	3 228 545,32 €
<b>Déficit global de clôture</b>		<b>491 942,66 €</b>

Proposition d'affectation du résultat de la section d'exploitation :

Le résultat de la section d'exploitation est entièrement affecté à la section d'investissement.



Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Jean DELPUECH, désigné en qualité de Président de séance, vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012, budget annexe parcs publics de stationnement ainsi que l'affectation du résultat proposée.

**N° 13-094 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012**Cuisine centrale

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	46 547,65 €	59 902,85 €	<b>13 355,20 €</b>
Fonctionnement	1 190 089,52 €	1 176 790,32 €	<b>- 13 299,20 €</b>

Le résultat global de 56,00 € correspond au montant des dépenses d'investissement reportées sur l'exercice 2013.

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles s'élèvent à 1 176 790,32 €, dont notamment :

- repas servis aux écoles et à divers clients : 629 102,92 €
- participation du CROUS au prix de repas accordé aux étudiants : 71 000 €

Les dépenses réelles (1 163 043,52 €) se décomposent en :

- charges de personnel : 578 622,01 € (- 2,3 %)
- charges à caractère général : 539 104,48 € (+ 7,1 %)
- . dont denrées alimentaires : 351 415,41 € (+ 9,1 %)

La subvention d'équilibre du budget principal se chiffre à 461 620,89 € dont le coût social des tarifs réduits appliqués dans les écoles publiques ruthénoises (environ 150 000 €).

Section d'investissement :

Les dépenses réelles (46 547,65 €) se répartissent entre l'amortissement du capital, 20 544,90 €, et l'équipement brut.

Les recettes réelles (32 856,85 €) se limitent à la reprise du résultat.



Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Jean Delpuech, désigné Président de séance, vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012, budget annexe cuisine centrale.

**N° 13-095 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012**Affectation des résultats 2012Budget principal

Au regard des résultats du compte administratif 2012, qui font apparaître un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement, Monsieur Jean DELPUECH, Maire Adjoint, expose à ses collègues qu'il convient de procéder, pour le budget principal, à l'affectation des résultats de l'exercice 2012.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal (7 311 432,59 €), ainsi qu'il suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 5 183 635,56 €
- Reprise de l'excédent disponible en section de fonctionnement : 2 127 797,03 €

### **N° 13-096 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2012**

#### Comptes de gestion

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que pour le budget principal et les budgets annexes du service de l'eau, camping municipal, parcs publics de stationnement et de la cuisine centrale, les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **N° 13-097 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2012**

#### Communication réglementaire

La Ville a bénéficié en 2012 de 244 144 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, destinée au financement d'actions de développement social urbain (article 4-V de la loi du 26 mars 1996).

Les principales interventions de cette nature en 2012 ont été les suivantes :

- en section de fonctionnement :
  - ◆ participation au fonctionnement des centres sociaux (Gourgan et quartier Saint-Eloi) : 226 902,36 €
  - ◆ coût social des tarifs réduits des repas servis dans les écoles publiques : 150 000 €
  - ◆ subventions à diverses associations à caractère social : 10 500 € (restaurants du cœur - banque alimentaire)

**Sous-total : 387 402,36 €**

- en section d'investissement :

- ◆ Multi-Accueil de Bourran et Maison de l'Enfance : 6 854,77 €

**Sous-total : 6 854,77 €**

**Total général : 394 257,13 €**



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, personnel et social, le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de cette communication.

### **N° 13-098 - DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

#### Communication réglementaire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant le droit à la formation des élus locaux, un crédit formation a été ouvert au budget primitif 2012 à hauteur de 30 000 €.

C'est sur ce crédit que sont imputables à la fois les frais d'inscription, de déplacement, de séjour et les éventuelles compensations pour pertes de revenus liés à l'exercice du droit de formation ; précision étant faite par ailleurs que



les actions de formation prises en compte doivent émaner d'organismes agréés à cette fin par le Ministère de l'Intérieur.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions de formation suivies par les élus et financées sur l'année écoulée :

Type de formation	Nombre d'élus	Montant
Colloques - Rencontres - Séminaires	4	782,96 €
Stages de formation	5	2 963,81 €
	<b>Total :</b>	<b>3 746,77 €</b>



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend connaissance de ces communications.

### N° 13-099 - BUDGET PRINCIPAL 2013

#### Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire du budget principal s'équilibre à 2 162 444,13 € en section de fonctionnement et à 9 618 543,89 € en section d'investissement.

Le budget supplémentaire intègre aux crédits ouverts les résultats 2012 et les reports d'investissement ; il procède également à certains ajustements du budget primitif et prend en compte les dernières subventions accordées.

Globalement, le budget supplémentaire permet un autofinancement supplémentaire de 1,8 M€. En investissement, le programme initial de 20 299 929 € d'équipement est complété des reports 2012 (+ 1 681 863,52 €) et corrigé (+ 1 573 790,63 €).

#### 1 - Résultats de l'exercice 2012

Les résultats du compte administratif 2012 font apparaître un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement (affectation des résultats par le conseil municipal à l'issue de l'examen du compte administratif).

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement consiste en la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (5 183 635,56 €) et la reprise de l'excédent (2 127 797,03 €) en recettes de fonctionnement.

#### 2 - Reports d'investissement 2012

Dépenses reportées : 1 681 863,52 €

Opérations patrimoniales reportées : 739 781,59 €, dont notamment :

- Voirie : 258 986,98 €
- Eclairage public : 17 491,83 €
- Bâtiments : 196 072,09 €

Opérations programmées reportées : 942 081,93 €, dont notamment :

- Acquisitions foncières : 37 610 €
- Place d'Armes / Boulevard Gambetta : 580 251,29 €
- Aménagement du site Vieussens : 30 373,68 €
- Subvention d'équipement (solde participation parking Val de Bourran) : 175 000 €
- Subvention d'équipement (participation liaison Vabre La Gineste) : 91 000 €

Recettes reportées : 1 715 000,00 €

Emprunt restant à mobiliser (emprunt BEI HQEE / école du quartier Saint-Félix) : 1,715 M€.

#### 3 - Ajustements du budget primitif

##### Section de fonctionnement

Augmentation des dépenses réelles de 343 529,13 €, dont :

- frais de personnel : 65 008 €, incluant l'impact des nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée et la participation employeur à la garantie prévoyance (maintien de salaire)
- charges financières : - 95 500 € (mise à jour des prévisions de septembre compte tenu des notifications sur emprunts souscrits à taux variable)
- charges à caractère général : - 74 953 €

- subventions courantes ou exceptionnelles : + 70 323,36 €
- subvention d'équilibre aux budgets annexes : + 298 000 €

Ajustements des recettes réelles, hors excédent reporté, de + 34 647,10 €, notamment les dotations et concours de l'Etat, suite à notification.

### Section d'investissement

#### Dépenses

Les prévisions d'équipement brut sont à ajuster de 1 573 790,63 €, dont notamment :

- travaux au Centre Social St-Eloi : + 75 000 €
- travaux à l'église du Sacré-Coeur : + 30 000 €
- ajustement des crédits de paiement 2013 compte tenu de la réalisation des crédits de paiement 2012 pour les programmes :
  - « Salle des Fêtes » : 23 600 €
  - « Multiplexe » : 1 144 000 €
  - « Commerces » : 419 500 €
  - « Abords Foirail » : -650 000 €

#### Recettes

La prévision de recette liée au reversement au titre des amendes de police doit être réduite de 49 020 € conformément au montant notifié.

Réduction de 605 618 € de la prévision de produits de cessions du fait d'une part du décalage de certaines ventes (hangar Fêtes et Manutention - parc François Mahoux - terrains à Bourran) et d'autre part de projets de nouvelles cessions (places de stationnement au parking des Cordeliers et au parking Saint-Cyrice - Etoile / ajustement du produit de la vente de locaux commerciaux au Foirail).

Le besoin d'emprunt sur l'ensemble des crédits 2013 est de 8 200 000 € :

- budget primitif : 7 900 000 €
- reports de crédits : 1 715 000 €
- budget supplémentaire : - 1 415 000 €

pour des dépenses d'équipement inscrites pour 23,6 M€, soit un ratio emprunt/équipement de 34,8 %.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal, par 29 voix pour et 2 abstentions (Madame TAUSSAT et Monsieur SAULES) adopte le budget supplémentaire principal 2013.

## N° 13-100 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU 2013

### Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire du service de l'eau s'établit à 943 721,06 € en section d'exploitation et à 814 691,54 € en section d'investissement.

#### 1 - Résultats de l'exercice 2012

Les résultats 2012 font apparaître un excédent d'exploitation de 1 019 728,90 € et un excédent d'investissement de 179 043,70 €. Des reports de crédits (dépenses d'investissement) sont à prendre en compte pour 256 666,54 € pour déterminer le résultat d'exploitation reporté : 942 106,06 €.

#### 2 - Ajustements du budget primitif

##### Section d'exploitation

###### Dépenses

- Charges à caractère général : + 6 000 €
- Enveloppe pour admission en non-valeur : + 5 000 €

#### 3 - Nouveaux crédits

##### Section d'investissement

###### Dépenses

Les nouvelles demandes d'équipement brut s'élèvent à 405 000 €.

Recettes

Le besoin d'emprunt prévu au budget primitif est annulé (- 485 000 €). Les dépenses d'équipement brut ouvertes à 1,67 M€ sont intégralement autofinancées.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe du service de l'eau 2013.

**N° 13-101 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL 2013**Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire du camping municipal s'équilibre en section de fonctionnement à 0,00 € et à 4 734,10 € en section d'investissement.

**1 - Résultats de l'exercice 2012**

Les résultats du compte administratif 2012 font apparaître un excédent de fonctionnement de 4 734,10 € et un déficit d'investissement de 4 734,10 €.

**2 - Nouveaux crédits**

Les inscriptions budgétaires se limitent à quelques ajustements du budget primitif (cotisation pour assurance du personnel - redevance audiovisuelle - primes d'assurance).



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe camping municipal 2013.

**N° 13-102 - BUDGET ANNEXE PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT 2013**Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire du budget des parcs publics de stationnement s'établit à 61 893 € en section d'exploitation et à 3 801 982 € en section d'investissement.

**1 - Résultats de l'exercice 2012**

Les résultats 2012 font apparaître un excédent d'exploitation de 626 982 € et un déficit d'investissement de 390 379,34 €. Des reports de crédits sont également à intégrer au budget supplémentaire : 3 228 545,32 € en dépenses (construction du parking du Foirail - solde des marchés de travaux) et 2 500 000 € en recettes (emprunt restant à mobiliser).

**2 - Ajustements du budget primitif****Section d'exploitation**Dépenses

Inscription de 7 771,63 € à l'article 6161 « Primes d'assurances - Multirisques » afin d'imputer à l'exercice 2013 le dixième de l'assurance dommage-ouvrage souscrite pour la construction du parking du Foirail. La cotisation payée en 2012 pour 77 716,29 € fera en effet l'objet d'un rattachement aux exercices auxquels elle se rapporte : la part incombant aux exercices 2013 à 2021, soit 69 944,66 €, a été déduite du compte de résultat 2012.

**Section d'investissement**Dépenses

Une inscription de 120 000 € correspond à un avenant sur le programme de construction du parking du Foirail.

Recettes

Une subvention d'investissement est inscrite pour 600 000 € : il s'agit de la prise en compte par le budget principal des projets de cessions sur le parking Saint-Cyrice Etoile, mis en affectation au budget annexe et de l'impact sur les recettes d'exploitation.

Le besoin d'emprunt est complété de 102 000 €.

Globalement, les dépenses d'investissement sont de 3,884 M€ pour un financement par emprunt de 2,602 M€.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe parcs publics de stationnement 2013.

## N° 13-103 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2013

### Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire de la cuisine centrale s'établit à - 31 126,85 € en section de fonctionnement et à -3 794,80 € en section d'investissement.

### 1 - Résultats de l'exercice 2012

Les résultats du compte administratif 2012 font apparaître un excédent d'investissement de 13 355,20 € et un déficit de fonctionnement de 13 299,20 €.

### 2 - Nouveaux crédits

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

La participation du budget annexe au budget principal correspondant à la prise en compte des charges d'administration générale est fixée à 2 %. Le crédit Admission en non-valeur est augmenté de 1 500 €.

Inscription de 29 759 € après détermination du taux de récupération de TVA déductible pour l'année 2012 (régularisation annuelle).

Le budget primitif est révisé compte tenu de la reprise par le Grand Rodez de la restauration universitaire : réduction des charges à caractère général de 8 880 € et des frais de personnel de 78 500 €.

##### Recettes

Les produits de la restauration universitaire sont réduits de 75 000 €. La répartition entre la Ville et le Grand Rodez de la subvention du CROUS nécessite une minoration de l'inscription initiale de 35 000 €.

L'inscription au budget primitif d'une participation du Grand Rodez de 220 000 € en tant que participation au déficit de la restauration universitaire est caduque.

La subvention d'équilibre en provenance du budget principal est révisée pour prendre en compte le nouveau format du budget annexe : + 298 000 €. Elle s'élève budgétairement en 2013 à 698 000 €.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale 2013.

## N° 13-104 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

### Budget Principal

Monsieur le Trésorier Principal expose qu'il ne peut recouvrer les titres suivants en raison des motifs énoncés et demande l'admission en non-valeur de ces titres :

- Facturation d'accueil à la Maison de l'Enfance (9 redevables / exercices 2008 à 2011) pour un total de 288,50 € (poursuites sans effet et sommes modiques inférieures aux seuils de poursuites) ;
- Facturation d'une location de la salle de quartier Saint-Eloi (chèque encaissé par le régisseur rejeté / exercice 2008) pour 250 € (combinaison infructueuse d'actes)
- Facturation de droits de place (2 redevables / exercices 2007 et 2009) pour 174 € (clôture de l'actif / demande de renseignement négative)
- Facturation d'un renouvellement d'une concession décennale dans le cimetière (2010) pour 92 € (recherches infructueuses du débiteur)
- Facturation d'une annulation de mandat (homonymie de deux fournisseurs Kart Indoor Bel Air et Espace Indoor Luc la Primaube) pour 253,50 € (clôture pour insuffisance de l'actif)

Les crédits correspondants à ces admissions en non-valeur, 1.058 €, figurent au budget, article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables ».



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission d'Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

**N° 13-105 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Service de l'eau

Monsieur le Trésorier Principal expose qu'il ne peut recouvrer les titres suivants en raison des motifs énoncés et demande l'admission en non-valeur de ces titres :

- Facturation d'eau (39 redevables / exercices 2007 à 2012) pour un total de 4.778,28 € (recherches infructueuses du débiteur)
- Facturation d'eau (12 redevables / exercices 2008 à 2012) pour un total de 125,44 € (sommes modiques inférieures aux seuils de poursuites)
- Facturation d'eau (6 redevables / exercices 2007 à 2011) pour un total de 893,91 € (surendettement et décision d'effacement de dette)
- Facturation d'eau (2 redevables / exercices 2008 à 2010) pour un total de 253,41 € (clôture pour insuffisance de l'actif sur redressement judiciaire / liquidation judiciaire)
- Facturation d'eau (8 redevables / exercices 2006 à 2012) pour un total de 1.544,66 € (procès-verbal de carence)

Les crédits correspondants à ces admissions en non-valeur, 7.595,70 €, figurent au budget, article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables ».



Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

**N° 13-106 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Cuisine centrale

Monsieur le Trésorier Principal expose qu'il ne peut recouvrer les titres suivants en raison des motifs énoncés et demande l'admission en non-valeur de ces titres :

- Factures de cantine (5 redevables / exercices 2009 à 2011) pour un total de 97,72 € (sommes modiques inférieures aux seuils de poursuites)
- Factures de cantine (2 redevables / exercices 2008 à 2010) pour un total de 269,42 € (procès-verbal de carence)
- Factures de cantine (3 redevables / exercices 2009 à 2012) pour un total de 1.394,46 € (effacement de dette)
- Factures de cantine (16 redevables / exercices 2008 à 2011) pour un total de 1.038,70 € (recherches infructueuses du débiteur)

Les crédits correspondants à ces admissions en non-valeur, 2.800,30 €, figurent au budget, article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables ».



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission d'Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

**N° 13-107 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT**

Conseil d'administration - remplacement d'un membre siégeant à titre de personne qualifiée

Monsieur Régis MARTIN, ancien directeur du CCAS, siégeait au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Conseil municipal.

Prenant acte de sa démission du conseil d'administration de l'OPH de Rodez, le conseil municipal est appelé à le remplacer par un représentant non élu de la collectivité, désigné au titre de « personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales ».



Après avoir opté à l'unanimité pour un vote à main levée, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Benoît DALMIERES, Directeur des EHPAD Bon Accueil et Saint Cyrice.

## N° 13-108 - ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

### Bilan 2012

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose en son alinéa n°2 :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend connaissance du tableau exhaustif des acquisitions et cessions régularisées par actes notariés intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012.

## N° 13-109 - PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR - VOIRIE

### Demande de déclassement de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez

Dans l'extension du parc d'activités de Bel Air, les communes de Rodez et d'Onet le Château se partagent, en limite de leur territoire, un petit segment de chemin public.

Cet élément de voirie qui liait l'actuelle RD 840 à la rue de la Sauvegarde a perdu toute vocation d'usage public depuis son déclassement partiel et la cession de la partie déclassée à la concession automobile riveraine intervenue en 1982.

La Communauté d'agglomération du Grand Rodez n'a aucun intérêt à conserver et entretenir la portion restée publique. Elle sollicite un déclassement complémentaire suivi d'une cession aux riverains de ce chemin.

En conséquence et afin de régulariser la situation de manière définitive, il convient de procéder au déclassement du domaine public de la quarantaine de mètres concernée (voir plan annexé à la présente délibération).

Les enquêtes publiques nécessaires à ce déclassement seront conduites, dans le même temps, par les deux communes.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide du principe de ce déclassement,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en exécution des présentes.

## N° 13-110 - COPROPRIETE DU FOIRAIL - CINEMA MULTIPLEXE

### Promesse unilatérale de vente

Le Conseil municipal a décidé de donner à bail emphytéotique et pour une durée de vingt ans le multiplexe de cinéma à la « SAS Les Cinémas de Rodez ».

Dans le même temps, une promesse unilatérale de vente est consentie à la même société qui sollicite une évolution de bénéficiaire.

La substitution est demandée au profit de toute société civile immobilière dans laquelle l'exploitant des cinémas sera majoritaire au sens de l'article L233-3 du code du commerce.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide du principe de cette substitution de bénéficiaire dans la promesse unilatérale de vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette promesse ainsi complétée.

## N° 13-111 - COPROPRIETE DU FOIRAIL - CINEMA MULTIPLEXE

### Cession du local commercial n°2

En raison de sa situation et de sa configuration, le local n°2 de la copropriété du Foirail qui est entièrement aveugle, convient exclusivement pour une activité commerciale de type établissement de nuit.

Messieurs Barès (père et fils), propriétaires exploitants de l'établissement « Loft 89 », rue Saint Martin des Prés, ont fait parvenir une offre d'achat pour ce local afin d'y transférer leur activité. Leur implantation actuelle au

milieu d'un quartier résidentiel de très forte densité est source de doléances du voisinage, notamment pour le bruit.

Le prix proposé est de 190 000 € HT, TVA en sus, soit un prix de 227 240 € TTC au taux normal en vigueur.

Ledit prix sera payable comme suit :

- à hauteur de 1/3 du total soit 100 574 € en ce compris la TVA due en totalité (37 240 €) à la signature de l'acte;
- Le surplus en 36 mensualités égales d'un montant de 3 518,50 € dont la première échéance est prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

A la garantie de ce paiement à terme ainsi accordé, la commune prendra une sureté réelle hypothécaire sur le bien vendu ( Hypothèque ou privilège de vendeur.) Etant ici précisé que les frais de garantie et leurs suites, seront à la charge de l'acquéreur.

En cas de revente avant la dernière échéance, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les murs, les équipements intérieurs ajoutés et la propriété commerciale acquise (au 24<sup>ème</sup> mois d'exploitation), seront tous ensemble proposés en priorité à la commune au prix global et forfaitaire de 190 000 € diminué des versements effectués.

Il sera possible pour l'acquéreur de se libérer par anticipation du prix. Dans ce cas, les parties se rapprocheront pour déterminer le devenir de la clause de retour en propriété de la commune. La direction des services fiscaux (division Domaine) a fixé à 363 000 € HT la valeur vénale du bien vendu.

L'offre présentée est financièrement la meilleure de celles qui ont été reçues à la suite de la mise en vente publiée depuis plus de 18 mois et correspond quant à la destination des locaux à la vocation d'animations donnée à l'ensemble du site. La configuration des locaux dont il s'agit : exposition Nord - sans terrasse extérieure et absence d'éclairage naturel, en limite les possibilités d'usage, ce qui influe directement sur la valeur marchande de ce bien immobilier.

Il est enfin observé que la destination envisagée vient opportunément combler un manque fortement ressenti d'un établissement de type discothèque en centre-ville permettant notamment de diminuer les risques en matière de sécurité routière.



Vu l'avis des Domaines, vu les motifs d'intérêt général justifiant cette note au vu de la destination parue et au prix envisagé, vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, par 29 voix pour et 2 abstentions (Madame LAROMIGUIERE et Monsieur BERARDI) :

- approuve le principe et les conditions de cette transaction ;
- autorise Monsieur le Maire à la signature de tous documents et l'acte notarié au profit de Monsieur Barès Tristan ou de toute autre personne physique ou morale par lui substituée ou adjointe dans l'objet.

### N° 13-112 - CITE DU PETIT NICE - VOIES ET ESPACES PUBLICS

#### Classement d'office de la voirie dans le domaine public

L'article 150 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales décentralise, sous conditions, au niveau communal la procédure de transfert d'office des voies privées dans le domaine public communal prévue à l'article L318-3 du code de l'urbanisme.

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation, peut, après enquête publique être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 au 18 avril 2013 et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au transfert.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- constate qu'en l'absence de la moindre opposition, il est compétent pour classer d'office,
- prononce le transfert d'office des biens cadastrés AW 24, 58, 106, 107, 113, 284, 285, 286, 287 en domaine public communal,
- approuve les plans d'alignement de ces voies et espaces publics tels qu'ils ont été mis à l'enquête,
- rappelle que cette décision éteint sans indemnités, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la disparition de toutes inscriptions sur les biens dont il s'agit auprès de Monsieur le Conservateur des Hypothèques.

*✎ Monsieur MAZARS quitte l'assemblée après avoir donné procuration à Madame COMBETTES ✎*

### N° 13-113 - IMMEUBLES PLACE DE LA CITE

#### Servitudes - ville de Rodez / Communauté d'Agglomération du Grand Rodez

Les immeubles du 10 et 12 place de la Cité (parcelles AB 156, 157), réhabilités par la Communauté d'agglomération du Grand Rodez (CAGR), et le 14 place de la Cité (parcelle AB 158), appartenant à la commune, nécessitent le règlement de certains aspects de leur fonctionnement par servitudes à caractère perpétuel.

Il s'agit de :

- Créer une servitude de passage sur la parcelle AB 158 (fonds servant) et profitant aux parcelles AB 156 et 157 (fonds dominants), destinée à la desserte piétonne des immeubles qu'elles supportent. Ce droit de passage, sans autre limitation que son caractère piéton, constituera également un accessoire à la servitude d'utilisation du local poubelle, mentionnée ci-après.
- Créer une servitude d'utilisation du local poubelle construit par la CAGR sur la propriété communale du 14 place de la Cité. En effet l'ensemble immobilier des 10, 12 place de la Cité abrite sur la totalité du rez-de-chaussée l'office de tourisme et se trouve dépourvu de locaux de service. Il convient de permettre l'utilisation, sans restriction, par servitude sur l'AB 158 (fonds servant) au profit des occupants des immeubles supportés par les parcelles AB 156 et 157 (fonds dominants).
- Enfin l'immeuble communal du 14 place de la Cité pourra être équipé d'un ascenseur en bénéficiant de la cage d'ascenseur construite à cet effet par la CAGR à l'emplacement du 12 place de la Cité. Les constructions édifiées et restaurées sur les parcelles AB 156 et 157 (fonds servants) seront donc grevées d'une servitude d'utilisation d'une cage d'ascenseur destinée à desservir exclusivement et sans restriction la construction supportée par la parcelle AB 158 (fonds dominant).

Les trois servitudes sont consenties à titre gratuit. Deux d'entre elles profitent à la CAGR. La troisième profite à la commune. Les frais de constitution par notaire seront partagés à hauteur d'un tiers à charge de la commune et deux tiers à charge de la CAGR.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe et les conditions des dispositions nécessaires au fonctionnement de ces immeubles telles que présentées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir en régularisation des présentes et notamment le ou les actes notariés.

### N° 13-114 - SERVICE DE L'EAU

#### Examen du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le présent rapport sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable est établi notamment en application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il concerne le service public de production et de distribution de l'eau potable, compétence de la Ville de Rodez, et exclut l'assainissement dont la compétence est dévolue à la Communauté d'agglomération du Grand Rodez.

Ses objectifs principaux sont :

- d'une part, d'informer les usagers sur la qualité du service,
- d'autre part, de permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité et de se fixer les objectifs de l'exercice suivant.

Ce rapport présente également les indicateurs de performances instaurés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le présent rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux le 14 mai 2013.

Ce rapport sera adressé à Madame le Préfet de l'Aveyron pour information et mis à la disposition du public en Mairie.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, Travaux, Circulation, Aménagement et Environnement, le Conseil municipal, par 29 voix pour et 2 contre (Madame BONHOMME et Monsieur BERARDI) approuve le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.



**N° 13-115 - SERVICE DE L'EAU**  
**PROJET DE CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU - ASSISTANCE A LA**  
**MAITRISE D'OUVRAGE**

Groupement de commande entre les villes de Rodez et Villefranche de Rouergue et les SIAEP du Ségala et de Montbazens-Rignac - convention

La création d'un syndicat mixte de production d'eau et la construction d'une nouvelle usine de potabilisation sur le site du Moulin de Galat (commune de Trémouilles) sont envisagées afin de desservir et/ou de sécuriser les collectivités du centre-ouest du département de l'Aveyron.

Un groupe de travail constitué des S.I.A.E.P. de Montbazens-Rignac et du Ségala et des communes de Rodez et Villefranche de Rouergue a été créé pour mener à terme ce projet.

Il convient maintenant de définir les modalités de mise en œuvre de celui-ci, tant d'un point de vue technique que financier et déterminer les statuts du futur syndicat.

Pour ce faire, une assistance à la maîtrise d'ouvrage est nécessaire.

Aussi, afin de passer commande de cette prestation conformément au code des marchés publics, il est envisagé de conclure une convention de groupement de commande entre les membres du groupe de travail.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,
- désigne à l'unanimité les représentants de la Commission d'Appel d'Offre du groupement: Monsieur Christian TEYSSÉDRE en tant que titulaire et Monsieur Jean-Albert BESSIERE en tant que suppléant.

**N° 13-116 - CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL**

Compte-rendu d'activité 2012 de GrDF

Comme l'exige la réglementation, les concessionnaires occupant le domaine public communal doivent fournir un rapport d'activité sur la gestion de leur réseau au cours de l'année écoulée. Tel est le cas pour la distribution de gaz naturel.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les activités de distribution de gaz naturel en France du groupe GDF Suez ont été filialisées au sein de la société Gaz réseau Distribution France (GrDF).

La ville de Rodez a confié cette distribution à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 2 septembre 1996 pour une durée de 25 ans.

Le réseau de gaz naturel sur la commune de Rodez est composé de 88 957 m de conduite Moyenne Pression et de 2 674 m de conduite Basse Pression, soit un réseau total de 91 631 m. L'investissement du concessionnaire est de 769 415 € dont 59 370 € affectés au développement des ouvrages et 710 045 € dédiés à la modernisation de l'infrastructure.

Les incidents ont été au nombre de 58 sur le réseau dont 24 sur des branchements individuels ou collectifs. Ceux-ci ont généré l'interruption momentanée de fourniture à 104 clients (contre 317 en 2011). Il n'y a toutefois pas eu d'incident majeur.

La redevance de concession versée en 2012 s'est élevée à 10 899,74 € et la redevance d'occupation du domaine public s'est élevée quant à elle à 3 295,00 €.



Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux et vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu d'activité 2012 de GrDF.

**N° 13-117 - DENOMINATION DE PLACE ET PARKINGS**

Esplanade des Rutènes

Il est proposé de dénommer :

- *esplanade des Rutènes*, l'esplanade délimitée par le boulevard du 122<sup>e</sup> R.I., l'avenue Victor Hugo et le jardin public du Foirail ;
- *parking du Foirail*, le parking situé sous l'esplanade délimitée par le boulevard du 122<sup>ème</sup> R.I., l'avenue Victor Hugo et le Jardin public du Foirail.

Les entrées pour les piétons porteront les dénominations suivantes :

- entrée 1 : *Jardin du Foirail, Victor Hugo*
- entrée 2 : *Salle des fêtes, Stade Paul Lignon*
- entrée 3 : *Musée Soulages, Multiplexe.*

Par ailleurs, conformément aux préconisations de Grands Sites, les panneaux de signalement directionnel du parking situé sous le multiplexe (Parking du Foirail) et du parking situé sous la place Eugène Raynaldy (Parking des Jacobins) adopteront le principe suivant :

- Parking situé sous le Multiplexe :



- Parking situé sous la place Eugène Raynaldy :



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Vie des quartiers, associations, culture et animation - Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les dénominations proposées.

#### N° 13-118 - DENOMINATION DE VOIE

##### Rue Citoyenne Sorgue

Il est proposé de dénommer :

- *rue Citoyenne Sorgue*, la voie en impasse partant au droit du 34 boulevard Paul Ramadier et desservant la partie haute du nouveau lotissement construit par l'Office Public de l'Habitat de Rodez ;
- *impasse Citoyenne Sorgue*, la voie en impasse partant de la rue Citoyenne Sorgue et desservant la partie basse du nouveau lotissement construit par l'Office Public de l'Habitat de Rodez.



Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 2 contre (Madame TAUSSAT et Monsieur SAULES) approuve les dénominations proposées.

#### N° 13-119 - ANIMATIONS ESTIVALES

##### Festival Côté Cour

La ville de Rodez organise, du 7 au 9 août 2013, la cinquième édition de son festival de théâtre intitulé « Côté Cour ». Celui-ci se déroulera dans la cour de l'Institut Supérieur de formation aux métiers de la Pierre, impasse Cambon.

Le programme prévisionnel est le suivant :

- le mercredi 7 août à 21h30 : L'inattendu de Fabrice Melquiot, par la Cie Figaro and Co
- le jeudi 8 août à 21h30 : 7 Etranges, d'après Dino Buzzati, par la Cave Poésie
- le vendredi 9 août à 21h45 : Cent vingt-trois, par la compagnie Oui, Bizarre.

A 18h30, durant ces trois journées, des lectures de textes de théâtre seront présentées par l'association Filigrane.

Les tarifs d'accès aux représentations seront les suivants :

- gratuité pour les lectures
- 4 € le tarif normal pour un spectacle
- 10 € le Pass trois soirées.

Pour cette manifestation, les crédits sont inscrits au budget 2013, fonction 33.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Vie des quartiers, associations, culture et animation - Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme prévisionnel ;
- approuve la création d'une régie de recettes temporaire « Côté Cour », pour la période du 2 août 2013 au 14 août 2013, auprès du service Culture de la ville de Rodez, à l'effet d'encaisser les produits correspondant aux entrées des spectacles du festival. Les recettes seront créditées sur le budget principal, article 7062, rubrique 313 ;

- approuve les tarifs proposés ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général de l'Aveyron et de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter son concours financier à l'ensemble de l'opération ainsi que l'aide à la diffusion de la Région Midi-Pyrénées pour la représentation de « Cent vingt-trois » par la compagnie Oui, Bizarre ;
- autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'Institut Supérieur de Formation aux Métiers de la Pierre, une convention relative aux modalités de mise à disposition du lieu de représentation.

#### N° 13-120 - MEDIATHEQUE

##### Numérisation du Journal de l'Aveyron (1796-1944)

Dans le cadre d'un programme de coopération avec l'Etat autour du patrimoine écrit, mené par le Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées, il est proposé de procéder à la numérisation du Journal de l'Aveyron en partenariat avec les Archives départementales de l'Aveyron. La participation à ce programme permettra à la ville de Rodez de bénéficier des compétences scientifiques et techniques des partenaires et d'un cofinancement très favorable.

La presse locale est une source de documentation précieuse et très utilisée par de nombreux lecteurs. Ce projet prévu sur 2013 et 2014, qui fait suite à divers programmes de numérisation sur le patrimoine dont a pu bénéficier la Médiathèque, permettra à terme, de mettre en ligne 150 ans de parution d'un journal local.

La dépense totale est évaluée à 40 000 € répartis sur les exercices 2013 et 2014. La dépense à prévoir pour la ville de Rodez est de 4 700 € sur 2013 et de 5 150 € sur 2014. L'opération ayant été lancée après la clôture budgétaire 2013, les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au budget de la Médiathèque.

Il conviendra donc de prélever sur le compte Médiathèque 321 6065 332 (achats de documents) la somme nécessaire, soit 4 700 € afin de l'inscrire sur le budget Investissement article 321 23.18 332.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Vie des quartiers, associations, culture et animation - Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal par 21 voix pour, 5 voix contre (Mesdames BONHOMME, EL BAKOURI, LAROMIGUIERE, SANTINI et Monsieur BERARDI) et 5 abstentions (Mesdames COMBETTES, GARCIA VICENTE, MAUREL-ALAUX et Messieurs ROZOY, SERIEYS) :

- approuve ce projet de numérisation du Journal de l'Aveyron,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées et le Conseil Général de l'Aveyron.

#### N° 13-121 - RESTAURATION SCOLAIRE

##### Tarifs 2013-2014

Pour tenir compte de l'inflation et de l'impact du coût des denrées sélectionnées, il est proposé de relever de 3% l'ensemble des tarifs de repas.

Par ailleurs, en considération du contexte économique et dans le but d'accroître encore l'action sociale qu'il est possible de développer en matière de restauration scolaire et tout en poursuivant une politique d'amélioration de la qualité des repas servis, il est proposé de ne pas augmenter le tarif de base qui est appliqué aux familles ruthénoises dont les ressources leur donnent droit au tarif dit « réduit ».

Les tarifs des repas dans les cantines scolaires publiques pour l'année scolaire 2013-2014 seront donc : rationnaires Ruthénois 1,68 € le tarif réduit, 2,60€ le tarif moyen et 3,88€ le plein tarif. Non ruthénois : 4,27€.

Il est rappelé que les études surveillées sont gratuites pour toutes les familles y compris les non ruthénoises.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Vie des quartiers, associations, culture et animation - Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fixation de ces tarifs pour l'année scolaire 2013-2014.

#### N° 13-122 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - RESTAURANT UNIVERSITAIRE

##### Mise à disposition du restaurant universitaire de Camonil

A la date de la dissolution du « Syndicat mixte département de l'Aveyron/ Communauté d'agglomération du Grand Rodez pour le Développement de l'Enseignement Supérieur », soit le 31 mai 2013, cette compétence pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sera exercée par la Communauté d'agglomération du Grand Rodez.

A ce titre et dans un souci de clarification de l'exercice de cette compétence, la restauration universitaire, jusqu'à présent assurée par la Ville de Rodez avec le concours financier du CROUS et du Grand Rodez, relèvera directement de ce dernier.

Dans cette perspective, les démarches ont été engagées en concertation avec le personnel municipal affecté au fonctionnement des deux restaurants universitaires pour mettre au point les dispositions de nature à assurer au mieux la prise en charge de cette gestion par le Grand Rodez. Dans ce cadre, les cinq agents municipaux à temps complet concernés ont présenté leur demande de mutation au Grand Rodez afin de continuer à exercer leurs fonctions dans cette nouvelle configuration. Ces mutations interviendront au 1er juillet 2013, la ville assurant, en accord avec le Grand Rodez, le service jusqu'au 30 juin 2013.

En ce qui concerne les moyens matériels affectés au service de la restauration universitaire, il est proposé que la Ville de Rodez mette gratuitement à disposition du Grand Rodez les locaux du restaurant universitaire de Camonil ainsi que les biens mobiliers affectés à cet équipement.

De la même façon les biens mobiliers dont la Ville de Rodez a équipé le restaurant universitaire de Burloup, locaux appartenant au Grand Rodez, seront mis à la disposition du Grand Rodez. Il est précisé que pour le restaurant universitaire de Camonil, le Grand Rodez assumera tous les travaux et charges incombant normalement au propriétaire.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Vie des quartiers, associations, culture et animation - Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'agglomération du Grand Rodez.

### N° 13-123 - RESSOURCES HUMAINES

#### Frais de déplacement - Modalités de remboursement - modificatif

Le régime d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux est fixé par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié. Sous réserve de certaines dispositions propres à la fonction publique territoriale, les conditions générales et les modalités de remboursement des missions temporaires des agents territoriaux reposent sur celles prévues pour les personnels civils de l'Etat.

Conformément aux textes réglementaires, lorsqu'ils sont appelés à se déplacer pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et familiale à l'occasion d'une mission ou pour une formation, les agents titulaires et non titulaires de la ville de Rodez peuvent prétendre, s'ils ne bénéficient pas d'une prise en charge à un autre titre, au remboursement des frais de nourriture et d'hébergement sur la base d'indemnités forfaitaires fixées par arrêté ministériel.

L'indemnité de repas (15,25 €) est réduite de moitié lorsque l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif.

En ce qui concerne les frais d'hébergement, en application du décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007, il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de déterminer le barème des taux de remboursement forfaitaire dans la limite d'un taux maximal, ce dernier étant fixé à 60,00 € par arrêté du 3 juillet 2006. L'indemnité d'hébergement est également réduite de moitié lorsque l'agent a la possibilité d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration.

Il est rappelé que, par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2010, les montants forfaitaires de remboursement des frais d'hébergement sont fixés comme suit :

- montant de base : 45,00 € par nuitée,
- hébergement dans une ville de plus de 200 000 habitants : 60,00 € par nuitée.

Cependant, à titre dérogatoire, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte des situations particulières, l'assemblée délibérante peut décider d'instaurer des règles dérogatoires permettant le versement d'indemnités de mission supérieures aux montants fixés réglementairement. Toutefois, ces indemnités dérogatoires ne peuvent pas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Considérant que les agents sont amenés, en cas de missions, à se déplacer pour les besoins du service et que les prix d'hébergement s'avèrent quelquefois supérieurs aux montants forfaitaires de remboursement indiqués ci-dessus, il est proposé que la ville de Rodez prenne en charge, en cas de dépassement du coût réel par rapport au montant forfaitaire et dans la limite d'un plafond fixé à 100 € par nuitée, les frais de missions liés à l'hébergement, à hauteur des dépenses réellement engagées par l'agent.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme ces modalités de prise en charge.

### N° 13-124 - RESSOURCES HUMAINES

#### Risques statutaires - Contrat groupe avec le centre de gestion

La procédure de renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurances souscrits par la ville de Rodez et qui arrivent à échéance le 31 décembre 2013 est en cours.

L'un de ces contrats porte sur la couverture accidents, maladies professionnelles et décès du personnel municipal.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron propose de conclure une convention permettant d'étudier la possibilité de souscrire un contrat groupe et bénéficier ainsi d'une mutualisation des coûts et garanties.

Dans la mesure où ces propositions seraient de nature à permettre des économies pour la commune, il est proposé de souscrire cette convention. A contrario, si cette étude ne concluait pas à un avantage financier ou proposait des garanties moindres que celles souhaitées par la collectivité, la ville de Rodez ne souscrira pas ce contrat groupe.



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à souscrire une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron en vue de proposer une adhésion au contrat groupe couvrant la garantie « risques statutaires ».

### N° 13-125 - RESSOURCES HUMAINES

#### Tableau des effectifs - mise à jour

Il est proposé, après avis favorable du Comité technique paritaire du 12 juin 2013, de procéder à la suppression des emplois suivants, d'une part, pour donner suite à la demande de mutation à la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, au 1<sup>er</sup> juillet 2013, de cinq agents des restaurants universitaires et, d'autre part, pour raisons de départ en retraite et d'augmentation de temps de travail :

#### **Filière technique :**

- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : trois emplois à temps non complet (12,94/35 ; 16,31/35 ; 29,18/35)
- Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe : un emploi à temps complet
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : un emploi à temps complet
- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : deux emplois à temps complet
- Agent de maîtrise : deux emplois à temps complet
- Technicien : un emploi à temps complet

#### **Filière administrative :**

- Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe : un emploi à temps complet

Par ailleurs, en fonction des besoins des services et pour répondre à la réussite de trois agents à un examen professionnel, il est proposé de créer les emplois suivants :

#### **Filière administrative :**

- Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe : trois emplois à temps complet



Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette mise à jour du tableau des effectifs.

### N° 13-126 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 11 juillet 2013.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
et ont signé les membres présents.

La séance est levée à 19h55.

Fait à Rodez, le 18 juin 2013

Le Maire,

Christian TEYSSÉDRE